

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 62

09 – ARIÈGE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX

Ventes et cessions

752 490 136 RCS Foix.

G.M..

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 16500.00 EUR.

Adresse : Lieu-dit La Sinsolle, 09210 Lézat-sur-Lèze.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION POUR LA SAS GM La Société GM, SAS au capital de 15.500 euros Siège social : LD LA SINSOLLE 09210 LEZAT SUR LEZE RCS FOIX 752 490 136, Société Absorbée La Société HOLDING ANTOINE, SAS au capital de 42.500 euros Siège social : 5 route de TREMEGES - 09100 PAMIERS RCS FOIX 479 572 828 Société Absorbante Aux termes d'un acte SSP en date du 29 JUIN 2020, les sociétés HOLDING ANTOINE et GM ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société GM par la société HOLDING ANTOINE. A partir du bilan au 31 décembre 2019 de la société GM, l'actif et le passif de cette société dont la transmission à la société HOLDING ANTOINE est prévue s'élèvent à Actif : 337.604 euros Passif : 287.626 euros Actif net apporté : 49.978 euros arrondi à 50.000 euros L'opération prendra effet au 1er janvier 2020, les opérations de la société GM depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société HOLDING ANTOINE. Le rapport d'échange est fixé à 0,0104 actions société HOLDING ANTOINE pour 1 action société GM. La fusion de la société GM et de la société HOLDING ANTOINE sera donc rémunérée par l'attribution à l'actionnaire de la société GM de 231 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, suivant le rapport d'échange indiqué ci-dessus. Ces actions nouvelles sont créées avec jouissance du 1er janvier 2020. L'augmentation de capital corrélative de la société HOLDING ANTOINE s'élèvera 2310 euros, le montant de la prime de fusion étant prévue comme devant s'élever à 47532 euros. Le capital de la société absorbante sera ainsi porté de 42500 euros à 44810 euros. Concomitamment et par acte SSP du 29 juin 2020, la société HOLDING ANTOINE absorbe la société FL COIFFURE, de sorte que le capital de la société absorbante serait ainsi porté après les deux fusions à 47400 euros. Il est précisé que le montant de la prime de fusion est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations qui seront décidées par l'assemblée générale de la société absorbante. Les créanciers des sociétés HOLDING ANTOINE et GM dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14, L.236-21, et R.236-8 du code de commerce. Le projet de fusion conformément à l'article L.236-6 du code de

commerce a fait l'objet pour la société HOLDING ANTOINE et pour la société GM de dépôts, respectivement le 30 juin 2020 et le 30 juin 2020 au greffe du tribunal de commerce de FOIX. La Présidente de la société GM, Madame Ghislaine MATEO Société absorbée..

